

B.E.F. 2

Brevet d'Entraîneur Fédéral 2^{ème} éch.

Roller - Sports



Brevet

Entraîneur

Fédéral

2^{ème} échelon

Options:

- Course
- Patinage Artistique
- Rink Hockey
- Roller Hockey
- Freestyle
- Roller Randonnée

Cahier des charges

2019-2020

SOMMAIRE

I. ORGANISATION DE LA FILIERE DE FORMATION FEDERALE	3
A. PRINCIPES ET OBJECTIFS DES FORMATIONS FEDERALES.....	3
B. LA FILIERE DE FORMATION FEDERALE	3
II. COMPETENCES ET CONDITIONS D'ENTREE AU BEF 2.....	4
A. CONDITIONS D'ACTIVITE BENEVOLE	4
B. LES COMPETENCES VISEES PAR LE DIPLOME	4
C. LES EXIGENCES PREALABLES A L'ENTREE EN FORMATION.	4
D. ARBITRAGE ET DEROGATIONS.....	4
III. CONDITIONS D'ORGANISATION DU BEF2	5
A. RESPONSABILITE ET ORGANISATION DE LA FORMATION.....	5
B. PROCEDURE DE LABELLISATION DES FORMATIONS FEDERALES	5
C. ORGANISATION ADMINISTRATIVE.....	5
D. CONDITIONS TARIFAIRES	6
IV. ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION	7
A. LES PRINCIPES PEDAGOGIQUES PARTAGES.....	7
B. ORGANISATION DES TEMPS DE FORMATION	7
C. APPLICATION PRATIQUE EN CLUB	8
D. QUALIFICATION DES FORMATEURS	8
E. LES CONDITIONS D'ASSIDUITE EN FORMATION	8
V. CONDITIONS D'EVALUATION ET DELIVRANCE DU DIPLOME.....	9
A. PRINCIPES GENERAUX.....	9
B. ORGANISATION DU JURY ET DES EPREUVES	9
C. DOCUMENTS A TRANSMETTRE A LA FFRS POUR L'EDITION DES DIPLOMES	9
D. REGLES D'ARCHIVAGE FORMATION ET EXAMEN.....	9
E. LES UNITES DE COMPETENCES ET LE MODE DE VALIDATION DU DIPLOME BEF 2	10
F. PASSERELLES ET EQUIVALENCES AVEC L'ANCIENNE FILIERE FEDERALE	11
G. PASSERELLES, EQUIVALENCES OU ALLEGEMENTS AVEC LES DIPLOMES PROFESSIONNELS	12
VI. RESSOURCES COMPLEMENTAIRES.....	13

Ce document constitue le règlement fédéral applicable à toute formation préparant au diplôme « Brevet Entraîneur Fédéral 2^{ème} échelon » sur le territoire Français.

Son objet est double :

1. *harmoniser l'organisation et le niveau d'exigence de ce diplôme* entre les centres de formation,
2. *accompagner sa mise en œuvre pour les structures chargées de son organisation.*

I. ORGANISATION DE LA FILIERE DE FORMATION FEDERALE

a. Principes et objectifs des formations fédérales

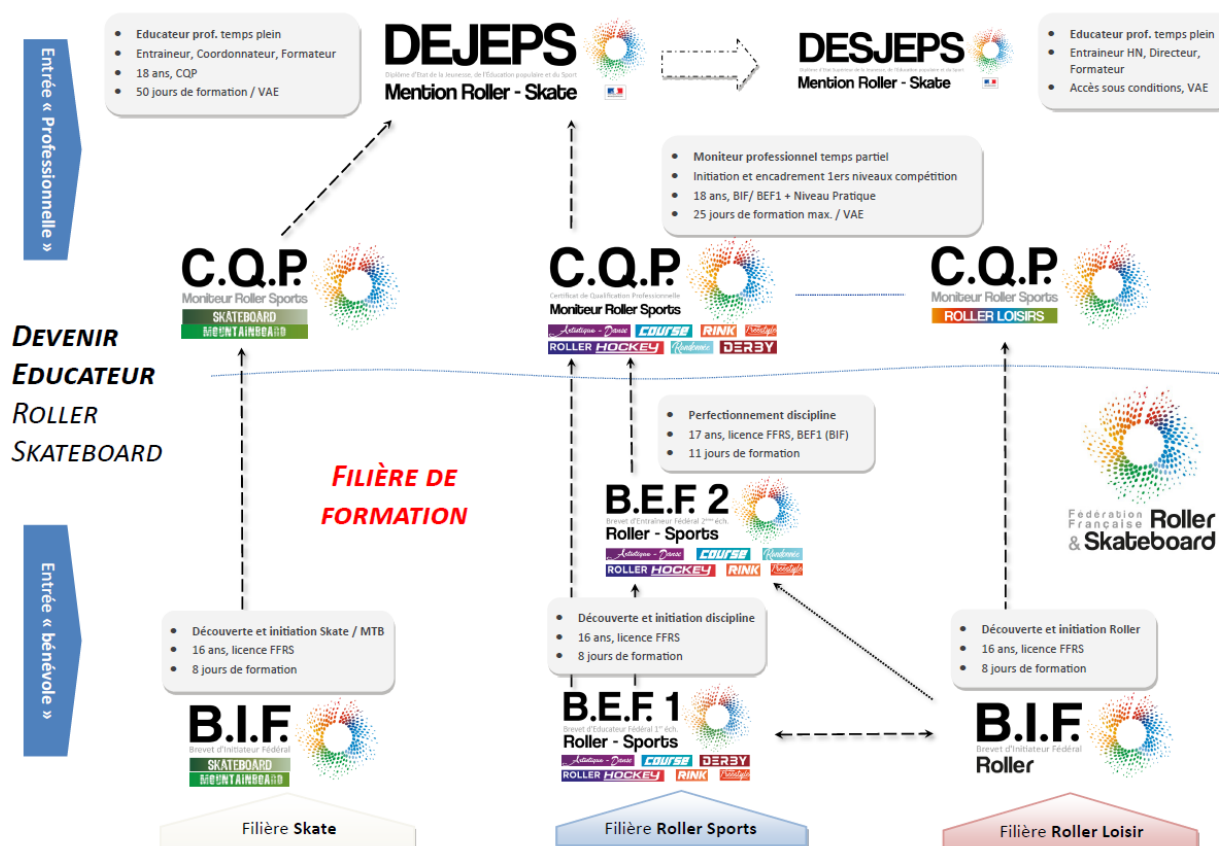
Le dispositif des diplômes fédéraux a pour objet de proposer des formations d'éducateurs :

- répondant aux **besoins d'encadrement bénévole** des structures affiliées à la FFRS ;
- répondant aux **objectifs de développement** de la fédération ;
- ouvrant des **perspectives de professionnalisation** des structures et des éducateurs ;
- et, le cas échéant, contribuant à la structuration de disciplines émergentes.

Les principes organisateurs sont les suivants :

- **la reconnaissance de :**
 - **deux profils d'activité** : école de roller (BIF) et école dans une discipline (BIF Skate, BEF1, BEF2) et,
 - **deux niveaux d'encadrement** : initiation et découverte pour le 1^{er} échelon et approfondissement pour le 2nd échelon ;
- la valorisation d'une **filière adaptée à chacune des disciplines** de la FFRS ;
- **une proximité géographique** à privilégier sur le premier niveau BIF et BEF1 à l'échelon de la Ligue ;
- une **accessibilité pour les jeunes éducateurs** (présentation à l'examen à partir de 16 ans pour le 1^{er} échelon et 17 ans pour le 2nd échelon) ;
- la mise en place de **temps de formation en commun** pour le 1^{er} échelon (BIF Roller et skate, BEF1) autour d'une **culture partagée** ;
- **des passerelles** entre la filière fédérale et les diplômes professionnels (Dispenses de certification et allègements de formation entre les BIF, BEF1, BEF2 et le CQP) ;
- **une simplification des épreuves de certification** permettant d'optimiser les temps de formation sur le cœur d'activité pédagogique ;
- **la labellisation** de chacune des sessions de formation par la FFRS permettant un contrôle qualité, une meilleure lisibilité dans le calendrier et une harmonisation entre les centres de formation.

b. La filière de formation fédérale



II. COMPETENCES ET CONDITIONS D'ENTREE AU BEF 2

a. Conditions d'activité bénévole

Le **Brevet d'Entraîneur Fédéral 2ème échelon** confère à son titulaire la compétence à **encadrer bénévolement un cycle d'approfondissement dans une discipline.**

Les disciplines ouvertes¹ sont : *Patinage Artistique et Danse, Course, Roller Hockey, Rink-Hockey, Freestyle, Roller Randonnée.*

IMPORTANT : ce diplôme ne permet pas d'encadrer le Roller ou le Skate contre rémunération au sens de l'article L212-1 du code du sport. Seules les certifications comme le CQP, le BPJEPS, le DEJEPS ou le DESJEPS permettent d'exercer l'activité d'encadrement sportif à titre professionnel et ouvrant à la délivrance d'une carte professionnelle.

b. Les compétences visées par le diplôme

La formation préparant au **Brevet Entraîneur Fédéral 2ème échelon** doit permettre aux stagiaires d'acquérir la compétence à :

- préparer et animer **un cycle d'approfondissement dans la discipline,**
- *accompagner en compétition,*
- participer à la **promotion de la discipline.**

c. Les exigences préalables à l'entrée en formation.

La formation peut être suivie soit au titre d'auditeur libre (formation sans examen) soit dans sa globalité (formation et examen). Les candidats souhaitant se présenter à l'examen sont prioritaires.

Les conditions pour entrer en formation **Brevet Entraîneur Fédéral 2ème échelon** et se présenter à l'examen sont les suivantes :

- être titulaire d'une **licence** FFRS « pratiquant » en cours de validité,
- être âgé de **17 ans minimum au cours de la saison sportive** (*entre le 1^{er} sept. 2018 et le 31 août 2019*),
- être titulaire soit :
 - *du Brevet Educateur Fédéral 1er échelon dans l'option choisie,*
 - *du Brevet Educateur Fédéral 1er échelon dans une autre option et en justifiant d'une année d'expérience en initiation dans l'option visée²,*
 - *du Brevet Initiateur Fédéral et en justifiant d'une année d'expérience en initiation dans l'option visée³.*
- *avoir réglé les frais administratifs d'inscription ainsi que les frais pédagogiques de formation et / ou d'examen.*

d. Arbitrage et dérogations.

Tous les cas non prévus dans le cahier des charges fédéral et dans les différents documents « conditions spécifiques aux disciplines » font l'objet d'une étude attentive, suivie d'une prise de décisions du service emploi/formation de la FFRS.

¹ Voir en annexe les conditions spécifiques à chacune des disciplines.

² Le candidat devra justifier **d'au moins 100h d'encadrement dans la discipline sauf pour la l'option Randonnée pour laquelle le BIF seul suffit.** Les justificatifs seront visés par le président du club et la demande sera motivée par écrit par le candidat. Ces documents sont adressés à la structure organisatrice (FFRS, service emploi/formation). La dérogation est accordée en fonction du niveau d'engagement et de la qualité de l'expérience.

³ Se référer à la note N°2 ci-dessus.

III. CONDITIONS D'ORGANISATION DU BEF2

a. Responsabilité et organisation de la formation

La formation BEF 2 se déroule à l'échelon national et s'inscrit dans le cadre d'une politique à la fois de développement de la discipline et de proximité avec les zones d'activités effectives de la discipline.

Le service emploi/formation de la FFRS est dépositaire du diplôme fédéral et l'opérateur administratif, pédagogique et financier de la formation et de la certification.

La mise en place d'une formation BEF 2 est définie sur proposition du référent formation de la discipline concernée en lien avec le service emploi/formation de la FFRS.

b. Procédure de labellisation des formations fédérales

La FFRS, en tant que dépositaire du diplôme, est garante d'une **équité de traitement des candidats et de la valeur du diplôme** quel que soit l'organisateur. Chaque opérateur doit, préalablement à la mise en place de sa formation, effectuer une **demande de labellisation au service emploi/formation de la FFRS**.

La labellisation est accordée si le dispositif répond aux exigences du présent cahier des charges.

Le formulaire⁴ de demande de labellisation comporte les renseignements suivants :

- le type de formation demandée : BIF, BEF 1 ou BEF2 accompagnée de l'option ;
- une identification de l'organisateur, du responsable de formation, des formateurs et du jury ;
- l'organisation des différentes sessions de formation et de certification ;
- les conditions tarifaires ;

Le formulaire est transmis au service emploi-formation de la FFRS au plus tard **un mois avant le début de la formation**. Un avenant pour la composition du jury pourra être transmis **au plus tard 15 jours avant l'examen**. La transmission et la validation de ce formulaire s'effectue par voie électronique auprès du service emploi-formation.

c. Organisation administrative

Période	Phase	Activités	Qui ?	Ressources Espace partagé	
AVANT	<i>Jour J - 2 mois</i>	Information et communication	<ul style="list-style-type: none"> - Information, mise en ligne des fiches d'inscription, mise à jour du calendrier national partagé. - Collecte de candidatures. - Organisation logistique et humaine (réservation des locaux et édition des contrats de travail notamment). 	<ul style="list-style-type: none"> - Service organisateur (ligue) 	<ul style="list-style-type: none"> - Fiche de communication formation - Fiche d'inscription standardisée
	<i>Jour J - 1 mois</i>	Demande de labellisation	<ul style="list-style-type: none"> - Transmission du formulaire de labellisation au service emploi/formation FFRS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Service organisateur (ligue) 	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de labellisation
	<i>Jour J - 15 jours</i>	Labellisation FFRS	<ul style="list-style-type: none"> - Instruction demande labellisation. - Transmission avis de labellisation au service organisateur. 	<ul style="list-style-type: none"> - Service E/Form. FFRS 	<ul style="list-style-type: none"> - Avis de labellisation
	<i>Jour J - 15 jours</i>	Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - Convocation des candidats. - Finalisation de l'organisation. 	<ul style="list-style-type: none"> - Service organisateur (ligue) 	<ul style="list-style-type: none"> - Cahier d'émargement
Période	Phase	Activités	Qui ?	Ressources Espace partagé	

⁴ Le formulaire de labellisation est disponible sur l'espace partagé ou sur demande auprès du service emploi/formation de la FFRS.

PENDANT		Mise en œuvre formation	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil des candidats - Animation des différentes sessions de formation - Organisation des épreuves de certification 	<ul style="list-style-type: none"> - Responsable de la formation - Formateurs - Président du jury / jurés 	<ul style="list-style-type: none"> - Supports de formation - Grilles de certification - Banques de questions
APRES	<i>Jour J + 7</i>	Édition et transmission des résultats	- Édition et transmission des résultats de la session au service emploi/formation FFRS	- Service organisateur (ligue)	<ul style="list-style-type: none"> - Fichier « gestion formation » - PV jury signé
	<i>Jour J + 7</i>	Bilan de satisfaction	- Transmission d'un formulaire « bilan de satisfaction stagiaire » par voie électronique	- Service organisateur (ligue)	- Modèle « bilan de satisfaction stagiaire »
	<i>Jour J + 2 semaines</i>	Validation résultats	<ul style="list-style-type: none"> - Validation des résultats - Edition et envoi des diplômes FFRS / service organisateur 	- Service E/Form. FFRS	<ul style="list-style-type: none"> - Fichier « gestion formation » - Diplôme
	<i>Jour J + 2 semaines</i>	Diffusion résultats	- Transmission des résultats par mel service organisateur	- Service organisateur (ligue)	- Fichier « gestion formation - Résultats »
	<i>Jour J + 3 semaines</i>	Transmission des diplômes	- Transmission des diplômes du service organisateur aux stagiaires	- Service organisateur (ligue)	- Diplôme

d. Conditions tarifaires

Les tarifs de la formation (frais administratifs, pédagogique et d'examen) **sont déterminés** par le service organisateur de la formation (FFRS).

Voici ci-après les tarifs du BEF2 de la FFRS :

Statut	Frais Administratifs		Frais de Formation		Frais Examen		Total
	1ere inscription	à partir 2eme inscription	Coût/h	Total	1ere inscription	Par épreuve à repasser	
Stagiaire	30,00€	15,00€	4,58€	320,00€	50,00€	25,00€	400,00€
Athlète Haut Niveau (inscrit sur liste Ministérielle)	30,00€	15,00€			50,00€	25,00€	80,00€

A ces frais, s'ajoutent les dépenses de déplacement, d'hébergement et de restauration qui restent à la charge du stagiaire.

Pour les nouveaux stagiaires, en cas de désistement à la formation et /ou à l'examen, **par écrit, 15 jours avant le début de la formation**, les frais pédagogiques sont remboursés. Passé ce délai, ils sont conservés. En cas d'absence partielle, les frais pédagogiques sont également conservés.

Pour les anciens candidats ayant validé au moins une UC, en cas de désistement ou d'annulation à l'examen, **par écrit, 15 jours avant le début des épreuves**, les frais pédagogiques sont remboursés. Passé ce délai, ils sont conservés.

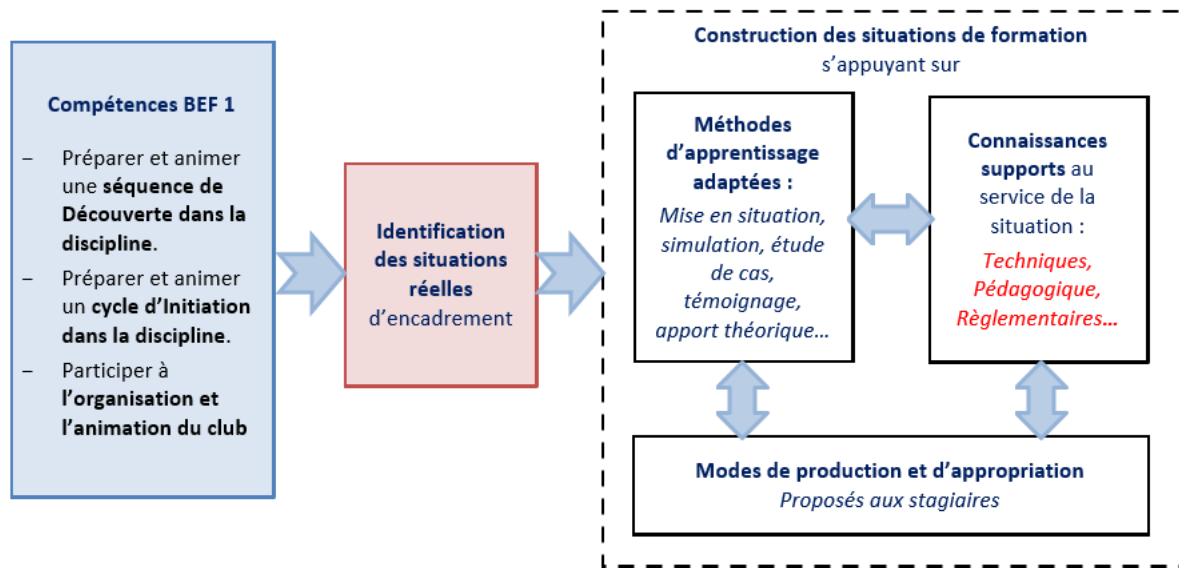
Dans tous les cas de figures, les frais administratifs restent acquis au service organisateur.

Remarque : en cas d'annulation d'une session (effectif insuffisant par exemple...) les chèques sont réexpédiés sauf si le candidat confirme une inscription pour une autre session. Dans ce cas-là, les chèques sont conservés.

IV. ORGANISATION PEDAGOGIQUE DE LA FORMATION

a. Les principes pédagogiques partagés

Les formations fédérales sont organisées à partir des **situations réelles d'encadrement** définies par les exigences du diplôme. La démarche de formation s'organise selon le cheminement suivant :



Le service emploi/formation de la FFRS, en lien avec l'équipe des référents formation des disciplines est chargé de construire des ressources partagées par l'ensemble de la communauté des formateurs. La **construction des contenus de formation** et des méthodes d'apprentissage associées restent de la responsabilité des équipes de formateurs.

Dans ce contexte, nous devons privilégier des **situations de formation mobilisant une démarche active des stagiaires et une mise en production systématique**.

Dans ce contexte, Le **formateur** s'inscrit dans **une démarche d'accompagnement des acteurs** dans ces situations. Tous les apports proposés (techniques, pédagogiques, règlementaires) sont nécessairement contextualisés et en lien direct avec les situations réelles du niveau du diplôme.

b. Organisation des temps de formation

La formation BEF2 a une **durée minimale de 70h formation réparties sur une période minimale de 7 jours** continus ou discontinus, et de 7h forfaitaires d'examen (soit un total de 77h). *Le format est libre en fonction des spécificités de la discipline et des ligues organisatrices : weekend et/ou jours ouvrés et/ou vacances scolaires.* Les séquences de formation peuvent s'effectuer en présentiel, en visioconférence ou sous la forme de travail en club piloté par un formateur.

Les contenus (sur un format type de 11 jours) sont décrits dans le tableau suivant :

Temps de formation	Thématiques de formation prioritaires ⁵	Jour	Vol h	Week-end	CQP
Formation spécifique <i>Approfondissement dans la discipline</i>	<ul style="list-style-type: none"> Préparer et animer un cycle d'approfondissement dans la discipline. Préparer et accompagner à la compétition. Participer à la promotion de la discipline. 	1	7	1	CQP F. Spec. 2
		2	7		
		3	7	2	
		4	7		
		5	7	3	CQP F. Spec. 3
		6	7		
		7	7	4	
		8	7		
		9	7	5	
		10	7		
Examen BEF 2		11	7	6	
Volume Horaire Total					77

⁵ Le détail des situations d'encadrement et leur mode d'apprentissage sont détaillés dans l'annexe « **Conditions spécifiques par discipline** ».

Mutualisation avec le CQP : les journées de formation N°1 à 10 se déroulent potentiellement en commun avec des stagiaires CQP dans le cadre des semaines de formation spécifique N°2 et 3.

c. Application pratique en club

La formation fédérale BEF2 n'est pas une formation en alternance mais elle n'a de sens que si le candidat a la possibilité de mettre en application les apports de la formation au sein de son club.

Les exigences minimales de **mise en situation en club** sont les suivantes : *animation d'au moins 1 cycle annuel d'approfondissement dans la discipline. Elles seront vérifiées au cours de l'épreuve pédagogique de l'examen (présentation du cycle annuel et questions sur l'organisation du cycle au cours de l'entretien).*

d. Qualification des formateurs

Les personnes chargées d'organiser et d'animer la formation BEF2 sont titulaires de l'une des qualifications suivantes :

- **Professeur de Sport** – Cadre Technique,
- **DESJEPS ou BEES 2nd degré** mention ou option Roller-Skating,
- **DEJEPS ou DEJEPS stagiaire⁶** mention Roller-Skating.

e. Les conditions d'assiduité en formation

La formation peut être suivie **soit en auditeur libre** (ou formation continue) **soit en visant le diplôme et en se présentant aux épreuves de certification**.

D'autre part, l'organisateur a la possibilité de proposer des **allègements⁷** de formation en fonction du diplôme acquis (Licence STAPS, ou BPJEPS APT par exemple...) et de l'expérience du candidat.

Mais l'assiduité et l'engagement en formation restent premiers dans le processus d'acquisition des compétences visées par le diplôme.

En conséquence, les **règles minimales d'assiduité** sont les suivantes pour les personnes se présentant aux certifications :

Taux de présence inférieur à 50% du temps prévu (plus de 35h d'absence) (au prorata temporis sur les allègements):	Taux de présence compris entre 50% (35h absence) et 80% (14h d'absence) du temps prévu (au prorata temporis sur les allègements) :
Pas de participation possible aux épreuves de certification ;	Participation aux épreuves à l'appréciation de l'organisateur en fonction du bien-fondé des absences et du niveau d'engagement du candidat.

Cette règle nécessite de tenir à jour un **cahier d'émargement⁸**.

Cas des stagiaires souhaitant revenir en formation à la suite d'un échec à une ou plusieurs épreuves :

- en cas d'échec à une ou plusieurs UC, c'est l'organisateur de la prochaine session qui décide du temps de formation nécessaire pour se représenter aux épreuves ;
- un stagiaire peut se représenter la même année sur une autre session dans la même ligue ou dans une autre ligue.

⁶ **Par la voie de la formation** : la personne devra présenter son livret de formation - **Par la voie de la VAE** : la personne devra présenter son avis de recevabilité VAE. Cette règle s'applique sur les trois années qui suivent son entrée dans le cursus de validation du diplôme.

⁷ **La notion d'allègement** concerne des temps de formation qui sont réduits sur une formation. La certification acquise dans une autre formation ou une expérience permet une réduction de temps de formation dans le nouveau diplôme.

⁸ Le cahier d'émargement est disponible sur l'espace partagé ou sur demande auprès du service emploi/formation de la FFRS.

V. CONDITIONS D'ÉVALUATION ET DELIVRANCE DU DIPLOME

a. Principes généraux

Les épreuves s'organisent sous la forme **d'évaluation de compétences**. Chaque Unité de Compétences (UC) ne donne pas lieu à une notation chiffrée, elle est accordée ou non en fonction du niveau des prestations du candidat (**Acquis / Non Acquis**).

Le système d'évaluation s'organise autour des principes suivants :

- **limitation du nombre d'épreuves (UC)** à 2 en privilégiant le cœur d'activité visé par le diplôme ;
- **la présentation aux épreuves est autorisée uniquement pour les stagiaires** en conformité avec :
 - les exigences préalables à l'entrée en formation,
 - le règlement financier de la formation,
 - les conditions d'assiduité prévues dans le cahier des charges,
 - L'attestation de réussite au PSC1 ou équivalent (UC Complémentaire).
- l'obtention du diplôme est accordée uniquement si toutes les **unités de compétences (UC)** sont **acquises (y compris les compétences complémentaires qui sont spécifiques au diplôme)** ;
- Il est possible de représenter des UC manquantes sur une nouvelle session correspondant au diplôme en conservant les UC acquises. **La durée de validité des UC acquises est de 3 ans**. Passé ce délai, le candidat doit suivre un nouveau cycle complet de formation et se représenter à l'ensemble du diplôme.

Vous trouverez le détail des **modalités de certification sur le tableau en page 11**.

b. Organisation du jury et des épreuves

La proposition de composition du jury est transmise à la FFRS (service emploi/formation) par le service organisateur via le formulaire de labellisation et peut être **modifiée au plus tard 15 jours avant la date de l'examen** (avenant au formulaire de labellisation).

La FFRS (service emploi - formation) valide les membres du jury sur proposition du service organisateur. Le jury comprend :

- **un Président du jury** : le *Référent Formation de la Discipline* ou son représentant ;
- **une ou plusieurs paires d'évaluateurs chargés de l'évaluation** selon le protocole décrit dans le tableau des épreuves en page 10.
- **IMPORTANT** : un des deux évaluateurs ne doit pas avoir de lien familial avec le candidat ou avoir eu un lien entraîneur – entraîné, ni même avoir appartenu au même club.

Les résultats sont communiqués par le Président du jury à l'issue des délibérations, sous réserve de la validation définitive par la FFRS (service emploi/formation) qui délivre le diplôme.

c. Documents à transmettre à la FFRS pour l'édition des Diplômes

Les documents à transmettre à la FFRS par voie électronique sont les suivants :

- fichier « **Gestion stagiaires BEF2⁹** » dûment rempli,
- **procès-verbal de la session** mentionnant des résultats de tous les candidats (ADMIS/NON ADMIS) et signé par tous les membres du jury.

d. Règles d'archivage formation et examen

Pièce Administrative	Durée de conservation et lieu
- Procès-verbal de la session mentionnant des résultats de tous les candidats (ADMIS/NON ADMIS) et signé par tous les membres du jury. - Fichier tableur Excel « Gestion stagiaires BEF2 » dûment rempli.	50 ans (FFRS Service Formation)
- Fiches évaluations originales UC1 et UC2	5 ans (Service organisateur)
- Traces évaluation UC1 pédagogie (sujets, cahiers de séance, notes personnelles des évaluateurs) et UC2.	1 an (Service organisateur)
- Formulaires inscription stagiaires	3 ans (Service organisateur)

⁹ Le fichier est disponible sur l'espace partagé ou sur demande auprès du service emploi/formation de la FFRS.
FFRS – Service Emploi-Formation

e. Les Unités de compétences et le mode de validation du diplôme BEF 2

	Unité de Compétence	Modalités d'organisation ¹⁰	Composition du jury	Ressources pratiques
UC organisée au cours de la formation	UC1 Pédagogie : <i>préparer et animer un cycle d'approfondissement dans la discipline.</i>	<p>Le candidat présente obligatoirement son projet de cycle au jury (voir partie mise en application en club). L'épreuve pédagogique s'organise en trois temps :</p> <p>Le candidat transmet son cycle annuel au jury au cours de cette épreuve conformément aux dispositions « mise en application en club ».</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Préparation de séance Le candidat tire au sort un thème de séance en lien avec le public support. Il dispose de 40 minutes pour préparer une séance d'une 1h30. 2. Animation d'une séquence d'approfondissement Le jury choisit une séquence de 40 minutes maximum issue de la préparation, le candidat anime la séance. 3. Entretien D'une durée de 15 min maximum, l'entretien traite du projet de cycle et de la séance que le candidat vient d'animer. 	<p>Épreuve évaluée par 2 personnes dont:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluateur 1 : un diplômé d'État non formateur (BEES 2, DESJEPS, DEJEPS ou CTS) - Évaluateur 2 : soit le formateur (BEES 2, DESJEPS, DEJEPS ou CTS) soit un diplômé d'État (BEES 2, DESJEPS, DEJEPS ou CTS). 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Grille de certification BEF 2 UC1</i> - <i>Banque de thèmes BEF 2 UC1</i>
	UC2 : Compétence Complémentaire à définir dans les <i>conditions spécifiques à la discipline (voir annexe)</i>			
UC validée en dehors formation	UC Complémentaire Premiers secours	<p>Obtention du diplôme PSC 1« Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » ou équivalent</p> <p>Ce module est à passer auprès d'associations agréées par arrêté ministériel (sécurité civile, sapeurs-pompiers par exemple...).</p> <p>L'attestation de réussite doit obligatoirement être transmise au responsable de la formation au plus tard le 1^{er} jour des épreuves.</p>		

Rappel : Le diplôme BEF 2 est délivré par la FFRS si les UC 1, 2 et l'unité complémentaire sont validées.

¹⁰ Les détails techniques spécifiques à chacune des disciplines sont précisés dans le document « conditions spécifiques à la discipline ».

f. Passerelles et équivalences avec l'ancienne filière fédérale

Les différents cas d'équivalence et de dispense d'épreuves entre les anciennes versions des diplômes fédéraux et la nouvelle filière sont décrits dans les tableaux ci-dessous :

Passerelles « Ancien Diplôme Acquis / Nouvelle filière »

Le candidat est titulaire du :	Il obtient de droit les équivalences et/ou dispenses suivantes :
BIF Brevet Initiateur fédéral Version antérieure à 2014	EQUIVALENCE BIF Brevet Initiateur fédéral Nouvelle version
BEF Brevet Entraîneur fédéral Version antérieure à 2014	EQUIVALENCE BEF 1 Brevet Éducateur fédéral 1 (dans la même option ou discipline) Nouvelle version + DISPENSE UC 2 ¹¹ du BEF 2 Brevet Entraîneur fédéral 2
BEF 2 Brevet Entraîneur fédéral 2 Version antérieure à 2014	EQUIVALENCE BEF 2 Brevet Entraîneur fédéral 2 (dans la même option ou discipline) Nouvelle version

Passerelles « Ancienne(s) Epreuve(s) Acquise(s) / Nouvelle filière »

Le candidat a obtenu les épreuves ou UC suivantes :		Il obtient de droit les équivalences et/ou dispenses suivantes :
BIF Brevet Initiateur fédéral Version antérieure à 2014	UC1 : Pédagogie pratique Note > ou = à 10/20 ou UC acquise	DISPENSE UC1 BIF Nouvelle version
	UC2 : Technique Note > ou = à 10/20 ou UC acquise	DISPENSE UC Complémentaire « Roue Bleue »
	UC3 : Règlementation Note > ou = à 10/20 ou UC acquise	DISPENSE UC2 BIF Nouvelle version
BEF Brevet Entraîneur fédéral Version antérieure à 2014	UC1 : Pédagogie pratique Note > ou = à 10/20 ou UC acquise	EQUIVALENCE BEF 1 Brevet Éducateur fédéral 1 (dans la même option ou discipline) Nouvelle version
	UC2 : Savoir Évaluer et/ou UC3 : Planification Ent et/ou UC4 : Règlementation technique Note > ou = à 10/20 ou UC acquise	DISPENSE UC2 BEF2 Nouvelle version <u>sous réserve de compatibilité avec l'UC2 de la discipline</u> (dans la même option ou discipline uniquement une fois le BEF1 acquis)

Glossaire :

Equivalence : elle concerne les passerelles d'un diplôme à un autre. Le diplôme antérieur a la même valeur que le nouveau.

Dispense : elle concerne les passerelles entre certifications d'un diplôme à un autre. La certification acquise dans le diplôme antérieur a la même valeur que la certification précisée dans le nouveau diplôme.

Allègement : il concerne des temps de formation qui sont réduits sur une formation. La certification acquise dans une autre formation ou une expérience permet une réduction de temps de formation dans le nouveau diplôme.

¹¹ Des allègements de formations seront proposés aux candidats souhaitant se présenter à l'UC 1 (Pédagogie) pour finaliser leur diplôme.

g. Passerelles, équivalences ou allègements avec les diplômes professionnels

Le candidat est titulaire du :	Il peut prétendre aux équivalences, dispenses ou allègements suivants :
BIF Brevet Initiateur Fédéral <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	CQP moniteur de Roller Sports toutes options roller DISPENSE exigences préalables à l'entrée en formation (expérience)
	CQP moniteur de Roller Sports option roller loisir DISPENSE épreuve exigence préalable à la mise en situation pédagogique et Bloc 1 accueil ALLEGEMENT de la 1 ^{ère} semaine de formation spécifique
	CQP moniteur de Roller Sports option roller randonnée ALLEGEMENT de la 1 ^{ère} semaine de formation spécifique
BEF 1 Brevet Éducateur Fédéral 1 Toutes options <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	CQP moniteur de Roller Sports toutes options roller DISPENSE exigences préalables à l'entrée en formation (expérience)
	CQP moniteur de Roller Sports même option DISPENSE épreuve exigence préalable à la mise en situation pédagogique et Bloc 1 accueil ALLEGEMENT de la 1 ^{ère} semaine de formation spécifique
BEF 2 Brevet Entraîneur Fédéral 2 Toutes Options <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	DEJEPS Roller Skating DISPENSE des exigences préalables à l'entrée en formation
BEF 2 Brevet Entraîneur Fédéral 2 Toutes Options <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	CQP moniteur de Roller Sports même option DISPENSE épreuve exigence préalable à la mise en situation pédagogique, Bloc 1 accueil et Bloc 2 encadrement ALLEGEMENT des 3 semaines de formation spécifique

Glossaire :

Équivalence : elle concerne les passerelles d'un diplôme à un autre. Le diplôme antérieur a la même valeur que le nouveau.

Dispense : elle concerne les passerelles entre certifications d'un diplôme à un autre. La certification acquise dans le diplôme antérieur a la même valeur que la certification précisée dans le nouveau diplôme.

Allègement : il concerne des temps de formation qui sont réduits sur une formation. La certification acquise dans une autre formation ou une expérience permet une réduction de temps de formation dans le nouveau diplôme.

Pour tous les diplômes fédéraux (BIF, BEF 1, BEF 2), le dispositif de la Validation d'Acquis de l'Expérience (VAE) n'est pas applicable.

VI. RESSOURCES COMPLEMENTAIRES

Des **documents complémentaires au cahier des charges** sont disponibles en téléchargement :

Accès « public »

<http://ffroller.fr/les-formations-du-roller-et-du-skate/>

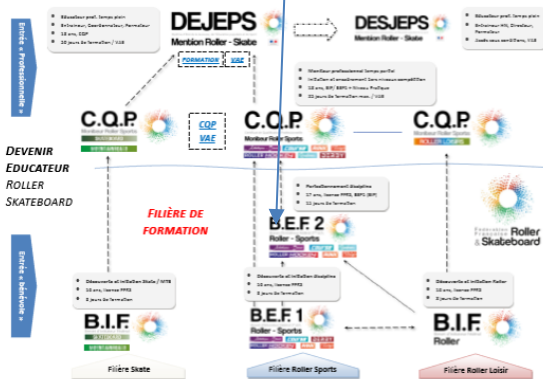
Puis cliquez sur le **l'onglet** du diplôme recherché

LES FORMATIONS DU ROLLER ET DU SKATE

Bienvenue dans l'espace formation

Pour accéder aux renseignements des différentes formations, veuillez cliquer sur les intitulés du document ci-dessous ou sur les boutons ci-dessous:

Formations B.I.F. B.E.F.1 B.E.F.2 C.Q.P. DEJEPS DEJEPS VAE



- Fiche d'inscription
- Calendrier national

Accès réservé « Responsable de formation »

Espace de ressources partagées et sécurisées

<https://ffroller.sharepoint.com/FormExt/>

« Diplômes fédéraux FFRS »

Dossier	Ressources à disposition
Documents généraux	<ul style="list-style-type: none"> - Formulaire de labellisation Service Organisateur - Listes correspondants formation Ligue et référents disciplines
Espace « BEF2 » Organisation	<ul style="list-style-type: none"> - 0_Cahiers des charges BEF2 et conditions spécifiques aux disciplines sportives - 1_Fiches Communication diplômes BEF2 - 1_Logos et charte graphique - 1_Fiche inscription BEF 2 - 2_Fichier « Gestion session BEF2 » - 2_Cahier d'émargement - 3_Protocole et sujets UC1 pédagogie - 3_Grille évaluation UC1 Pédagogie - 3_Grille évaluation UC2 Discipline - 4_Bilan de satisfaction stagiaire